

Gardiennes d'enfants :...

Tout vient à point pour qui sait attendre : les accueillantes d'enfants conventionnées vont – enfin – bénéficier d'une reconnaissance pleine et totale de leur travail. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a approuvé le 8 juin dernier mais la ministre de l'Enfance, Alda Greoli, vient seulement d'annoncer la bonne nouvelle aux "mamans gardiennes". C'est qu'entretemps, un arrêté ministériel a été approuvé annonçant dès cette année un bonus correspondant à 10 % du forfait journalier. Qui sera de surcroît rétroactif au 1^{er} janvier 2016. Alda Gréoli annonce aussi un renforcement des services d'encadrement avec une assistante sociale pour 18 accueillant(e)s au lieu de 20 actuellement.

... c'est Alda, pas Joëlle !

Enfin, le passage au statut salarié se fera après une expérience pilote dès 2017. Dans un courrier adressé à chacune d'elles, la ministre explique que c'est grâce à son initiative que tout cela est devenu possible. Littéralement, c'est vrai mais c'est quand même bigrement vexant pour la vraie maman du statut, Joëlle Milquet... Cette dernière avait déjà remué le Landerneau politique sur la question en... 2009 lorsqu'elle était vice-Première et ministre fédérale de l'Emploi. Puis elle s'était investie à corps perdu dans la matière lorsqu'elle passa à la Communauté française. Une petite allusion à l'action de Joëlle Milquet n'aurait donc pas été un luxe. Et un geste de solidarité disons chrétienne (ou humaniste), non ?